

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 novembre à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Saint Sylvestre, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Angélique TERRANA, Maire

Date de la convocation : 18 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 14

Présents : Mme Angélique TERRANA, M. Bernard GIBAUD, M. Benjamin COLLIN, Mme Géraldyne MORELL-BONNEAU, Mme Marie-Claire VASSEUR, M. Yves LACROIX, Mme Mireille KIEFFER, M. Frédéric MORA, M. Jérôme BERLAND, M. David BUCHET, M. Frédéric ROUMILHAC, M. Nicolas FERMOND

Absents excusés : Mme Sabine RICHEN, M. Raymond FAURE (procuration à Angélique TERRANA), Mme Sophie BOUSSAROQUE (procuration à Jérôme BERLAND)

Madame le Maire constate que le quorum est atteint ; elle déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Madame Marie-Claire VASSEUR est désignée comme secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire VASSEUR

ACHAT CAMION-BENNE

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre de Parot Automobile Limoges pour un camion FORD TRANSIT CHASSIS CABINE CHC P350 L3 2.0 ECOBLUE 130 SSS HDT EURO VI TREND BUSINESS 2P, diesel, boîte manuelle, blanc glacier avec options pose crochet d'attelage, gyrophares, triflash, bandes réfléchissantes, benne galvanisée et coffre, carte grise pour la somme de **33 289.26 € TTC**.

COMMUNAUTE DE COMMUNES ELAN - PARTICIPATION FINANCIERE ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 21 septembre, une délibération de principe concernant la participation financière assainissement avait été adoptée.

En effet, une participation financière exceptionnelle a été fixée par la communauté de communes ELAN pour chaque commune disposant de réseaux d'assainissement collectif afin de limiter l'impact sur les usagers et jusqu'à l'attente du prix équilibre.

Cette participation s'élève pour 2021 à 21 234 €.

Cette décision du conseil communautaire doit être prise conjointement avec le conseil municipal.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider cette proposition et autorise la maire à mandater la somme de 21 234 € à l'article 657358. Un virement de crédits sera nécessaire entre chapitre.

TRAVAUX A LA VIEILLE CROUZILLE

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de faire une ouverture de tranchée avec pose d'un caniveau dans un chemin à la Vieille Crouzille pour éviter que les eaux de pluie inondent l'accès à la maison de Monsieur Simon sise sur la parcelle cadastrée section F n° 1114.

Ce problème existe et s'aggrave depuis que des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales ont été effectués en 2016.

Le conseil municipal décide de retenir le devis de Monsieur Nicolas Boulestin pour un montant de 2 018.40 €

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) – HABILITATION AU CDG

Le RGPD est un document obligatoire à mettre en œuvre dans toutes les collectivités.

Le CDG87 se propose d'organiser une consultation pour la passation d'un contrat groupe porté par le CDG et auquel pourraient adhérer les collectivités. Ce projet présente un certain intérêt. Cependant si à l'issue de la consultation les conditions tarifaires ne convenaient pas à la commune, on aurait la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe. Le conseil municipal décide de participer à la procédure engagée par le CDG.

DEMANDE D'AVIS SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LA VENTE D'UNE BIEN SIS 2 RUE DE LA MAIRIE

Le conseil municipal décide de ne pas préempter le bien cadastré section AB n° 119 situé 2 rue de la mairie.

DIVISION DE LA PARCELLE SECTION D n° 1310

Madame le Maire rappelle que la parcelle cadastrée section D n° 1310 a été divisée en 4 parcelles : n° 1310pd de 1057 m², n° 1310pe de 2094 m², n° 1310 pg de n°307 m² et 307pf de 136 m². Les 2 premiers lots seront vendus en terrains constructibles et les parcelles n°1310pg et n°1310 pf doivent être intégrées dans le domaine public car sur l'une se trouvent un transformateur et une bouche incendie et l'autre servira d'entrée commune aux deux parcelles constructibles.

ACCEPTÉ

QUESTIONS DIVERSES

Informations

- Travaux à la Borderie : renforcement du réseau BT associé à la fibre toujours en cours. Les administrés sont très patients et attendent patiemment la fin des travaux qui engendrent bien des inconvénients.
- Le permis de construire concernant les travaux à la salle polyvalente a été déposé et est en cours d'instruction
- Une aide au soutien aux cantines scolaires dans le cadre du plan de relance a été attribuée à Saint Sylvestre par l'ASP pour 4 244 €.
- L'étang de l'Ane va être remis en eau prochainement ; les travaux de remise en norme sont en cours.
- Des quads ont arraché volontairement les panneaux d'interdiction de passer dans le chemin de la Chaize. Le terrain s'est affaissé au niveau du souterrain qui devrait être exploré prochainement. Il faut remettre les panneaux.
- Les colis sont arrivés ; ils doivent être distribués avant le 18 décembre si possible. La liste des attributaires par village est fournie aux conseillers.